# Adaptation du régime de transit douanier: remplacement du régime de transit communautaire simplifié (vgVV) par le nouveau système de transit informatisé (NCTS)

**Annexe à la convention de prestations** ____________________________ *(numéro ZF + validité)*

*Dès 2021, le système NCTS passera de la phase 4 à la phase 5 dans les pays appliquant le régime de transit communautaire. La phase 5 du NCTS met en œuvre d'importantes exigences pour le fret ferroviaire. En d'autres termes, dès l'introduction de la phase 5 du NCTS dans les pays en question, il ne sera plus possible d'ouvrir un vgVV.*

*Vous trouverez les échéances prévues sur notre site: www.sbbcargo.com/douane.*

La convention de prestations précitée a été conclue selon le régime vgVV. Le/la client-e opte pour la formule NCTS suivante
(*veuillez cocher la mention correspondante*):

- o Le/la soussigné-e confirme établir le NCTS (document T) de son propre chef et le remettre à CFF Cargo lors de l'octroi du mandat. (Le T-MRN doit être saisi en ligne conformément au guide GLV-CIM et le document annexe de transit doit être remis.)

- o Le/la soussigné-e mandate CFF Cargo pour établir un NCTS aux conditions figurant dans le document «Prix pour les prestations de dédouanement de CFF Cargo».
  CFF Cargo examine la demande et communique au/à la client-e par écrit dans les 30 jours si cette prestation peut être réalisée ou non.

  Adresse e-mail: ____________________________________________

La convention de prestations susmentionnée sera adaptée à la date de passage du vgVV au NCTS.

Lieu, date, signature: ____________________________________________
Nom en toutes lettres

*Abréviations:*
*NCTS = régime standard du nouveau système de transit informatisé (document T)*
*vgVV = régime de transit communautaire simplifié avec lettre de voiture CIM faisant office de document de dédouanement*
*T-MRN = numéro de référence maître de transit (numéro du document T)*
*GLV-CIM = Guide lettre de voiture CIM*

*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*»*
Décision du centre de dédouanement CFF Cargo (lorsque le/la client-e opte pour l'établissement du NCTS par les CFF) (susanna.zappa@sbbcargo.com)

o confirmé                o rejeté

Lieu, date, signature ____________________________________________
Nom en toutes lettres